

# Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

## **BUREAU du lundi 30 octobre 2017**

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

### **COMPTE RENDU**

**Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.**

**Présents** : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Bernard PERRET, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Sylviane CHENE, Jean-Yves FLOCHON, Guillaume FAUVET, Christian CHANEL, Walter MARTIN, Eric THOMAS, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Isabelle MAISTRE, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Thierry MOIROUX, Alain BINARD

**Excusés ayant donné procuration** : Christian BERNARD à Yves BOUILLOUX

**Excusés** : Aimé NICOLIER, Claudie SAINT-ANDRE

**Secrétaire de Séance** : Guillaume FAUVET

\*\*\*\*\*

**Par convocation en date du 24 octobre 2017, l'ordre du jour est le suivant :**

#### **DECISIONS DE GESTION :**

##### **Habitat, Insertion, Politique de la Ville**

1 - Fonds d'aide à la réhabilitation des logements sociaux : Attribution d'une subvention à Logidia pour l'immeuble « Les Studios » situé 3 - 5 Allée des Tyrandes à Péronnas

##### **Projet de territoire, Politiques contractuelles, Ruralité, Aménagement numérique**

2 - Aides à la plantation de haies bocagères : attribution des subventions

#### **DECISIONS D'ORIENTATION :**

- Point sur le service aux communes
- Point sur le Conseil en Energie Partagée
- Aides à l'immobilier d'entreprises
- Adhésion à l'Agence de Développement Economique Régionale

\*\*\*\*\*

**Délibération DB.2017.117 - Fonds d'aide à la réhabilitation des logements sociaux : Attribution d'une subvention à Logidia pour l'immeuble « Les Studios » situé 3 - 5 Allée des Tyrandes à Péronnas**

**Rappel du contexte**

Logidia va réhabiliter un immeuble de 43 studios situé 3 et 5 Allée des Tyrandes à PERONNAS (01960). Le programme a été construit en 1987. Il est composé d'un bloc de 43 logements avec une orientation Nord/Sud.

**CONSIDERANT** que la consommation énergétique moyenne initiale de l'immeuble est de 372 kWh/m<sup>2</sup>shonRT/an (classe énergétique F) et qu'elle passera à 94 kWh/m<sup>2</sup>shonRT/an (classe C) après travaux, soit une économie de 74 % d'après le calcul thermique réglementaire, le niveau BBC-rénovation sera atteint ;

**CONSIDERANT** que pour atteindre cet objectif, il est prévu la réfection de l'étanchéité et l'isolation de la toiture terrasse, l'isolation thermique par l'extérieur des façades, la réfection de la ventilation Mécanique Contrôlée, l'individualisation des frais de chauffage selon la loi n°2015-992 du 17 août 2015, la reprise des compteurs d'eau individuels par la Régie de Bourg-en-Bresse, le remplacement des tableaux électriques, le remplacement des portes palières, la réfection des parties communes (sols, faux plafonds, plinthes, luminaires, peinture, ...), la mise aux normes du système de désenfumage, le désamiantage, la démolition de l'escalier extérieur, la découpe du voile béton et la dépose de l'habillage bois ;

**CONSIDERANT** qu'au niveau du volet gestion de l'eau, il est prévu le remplacement de l'ensemble de la robinetterie ;

**CONSIDERANT** qu'au niveau de l'accessibilité/adaptation, il n'est pas prévu la mise en place d'ascenseur compte tenu de la complexité technique et du surcoût que cela engendrerait sur le montant des charges locatives ; et que ce bâtiment est par ailleurs plutôt destiné à l'accueil d'étudiants ;

**CONSIDERANT** qu'au niveau du cadre de vie, il est prévu la réfection des façades, le réaménagement des abords extérieurs (local poubelle, accès, bornes d'éclairage...) ;

**CONSIDERANT** que les niveaux de loyers actuels (avant travaux) sont de 2,94 €/m<sup>2</sup>SC/mois, auxquels s'ajoutent 0,80 €/m<sup>2</sup>SC/mois pour les charges énergétiques et 0,99 €/m<sup>2</sup>SC/mois pour les charges communes / eau froide / ordures ménagères, soit 4,73 €/m<sup>2</sup>SC/mois au total ;

Après travaux, les loyers passeront à 3,15 €/m<sup>2</sup>SC/mois, ce qui représentera une augmentation de 7 % alors que les charges énergétiques devraient passer à 0,25 €/m<sup>2</sup>SC/mois (- 68 %) et les autres charges resteront stables à 0,99 €/m<sup>2</sup>SC/mois, soit 4,39 €/m<sup>2</sup>SC/mois au total (-7 %) ;

**CONSIDERANT** le coût prévisionnel des travaux de 993 300 € et le coût total de l'opération estimé à 1 135 942 € pour 43 logements (soit 26 417 €/logement) ;

**CONSIDERANT** la qualité de la réhabilitation envisagée et le respect des critères d'éligibilité au Fonds d'aide à la réhabilitation des logements sociaux, il est proposé le versement d'une subvention de 4 000 €/logement à Logidia soit 172 000 € pour les 43 logements de l'opération ;

**VU** l'avis de la commission Habitat, insertion, politique de la ville du 25/10/2017 ;

**Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'APPROUVER** la participation de la Communauté d'Agglomération à l'opération de réhabilitation de cet immeuble et conduite par Logidia, à hauteur de 4 000 € par logement, soit une subvention totale de 172 000 €, sous réserve du respect des conditions susmentionnées ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document s'y référant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la participation de la Communauté d'Agglomération à l'opération de réhabilitation de

cet immeuble et conduite par Logidia, à hauteur de 4 000 € par logement, soit une subvention totale de 172 000 €, sous réserve du respect des conditions susmentionnées ;

**AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document s'y référant.**

\*\*\*\*\*

**Projet de territoire, Politiques contractuelles, Ruralité, Aménagement numérique**

**Délibération DB.2017.118 - Aides à la plantation de haies bocagères : attribution des subventions**

**Rappel du contexte**

Afin de maintenir un bocage qui tend toujours à disparaître et préserver ainsi le patrimoine naturel local, l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse apportait un soutien financier pour la plantation de haies bocagères sur son territoire depuis 2000.

Lors du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse du 6 mars 2017, la poursuite de cette action en 2017 a été votée (uniquement sur les 14 communes de l'ancienne CCMB).

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse propose la prise en charge du coût de l'achat des plants dans la limite de 4 €/ml TTC pour toute plantation de plus de 30 mètres linéaires. La plantation doit comporter au moins 6 essences à choisir dans une liste établie par la collectivité.

La clôture du dépôt des dossiers de demande d'aide a été fixée au 16 octobre 2017.

L'estimation financière du projet a été définie à 3 000 euros. A ce jour, aucune subvention n'a encore été attribuée.

**CONSIDERANT** que l'aide consiste en un financement de l'achat des plants dans la limite de 4 euros par mètre linéaire ;

**CONSIDERANT** que les critères d'éligibilités sont : plantation sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse, d'un minimum de 30 mètres linéaires, avec 6 essences différentes ;

**CONSIDERANT** que l'estimation financière du projet a été définie à 3 000 euros ;

**CONSIDERANT** que le versement des subventions est effectué sur présentation des factures des plants correspondant au devis ;

**Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**DE STATUER sur les demandes figurant dans le tableau annexé.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**ACCORDE les subventions pour la plantation de haies bocagères selon les modalités susmentionnées et comme figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;**

**AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent.**

Tableau annexé :

<b>Aides à la plantation de haies bocagères – Bureau Communautaire du 30 octobre 2017</b>							
NOM Prénom	et	Commune	Adresse	Mètres linéaires	Coût des plants TTC	Subvention CA3B	Remarque
BOULY Bernard		ST DIDIER D'AUSSIAT	40 chemin de Remondange	40	132€	<b>132€</b>	
MERLE Florian		MALAFRETAZ	185 rue des Acacias	52	174.20 €	<b>174.20€</b>	
					Total	<b>306.20€</b>	

\*\*\*\*\*

---

**La séance est levée à 17 h 30.  
Prochaine réunion du Bureau :  
Lundi 13 novembre 2017**

**Fait à Bourg-en-Bresse, le 2 novembre 2017**